



Compte rendu de réunion de comité de quartiers

Secteur 7C – LA RODE

du mercredi 12 avril 2023

Référents du quartier :

- Monsieur LOPEZ Jacques (excusé)

Étaient présents :

- Monsieur SOLANE Jacques

- Madame DAVID Maryline

Place de stationnement sur la raquette de la rue Marisol

- Serait-il possible de créer des places de stationnement sur la raquette de la rue Marisol afin de limiter les stationnements gênants ?
- Quelles installations pourraient être envisagées sur les trottoirs afin que les véhicules n'y stationnent pas ?

M. le Maire va consulter M.VIAL (Directeur des Services Techniques) afin qu'il propose la solution la plus adaptée. Les coordonnées de Me. DAVID et de M. SOLANE lui sont transmis.



Compte rendu de réunion de comité de quartiers

Secteur 6A – MAISON DE RETRAITE PAUL REIG

du mercredi 12 avril 2023

Référents du quartier :

- Monsieur LAFFON Jean-François (excusé)
- Monsieur MOREAU René

Peinture du long mur face à la maison de retraite rue Jolio-Curie

- Le mur pourrait-il être repeint et recouvert d'une fresque comme sur la plage des Elmes ?

M. le Maire répond que ce n'est pas prévu dans l'immédiat et que les artistes ne travaillent pas gratuitement. Il rappelle le prix de la fresque sur la plage des Elmes, soit 6000 euros.

État de la route, notamment devant le N°67 rue Joliot-Curie

- La chaussée s'affaisse aux endroits où les branchements d'eau ont été refaits. L'enrobé a été fait à froid et mal réalisé.

M. le Maire parle de la démarche ODD (Objectifs de Développement Durable) et du plan de mobilité douce.

Il explique qu'il y a des problèmes liés aux égouts du Crédit Agricole jusqu'à la passerelle bleue. Des travaux vont être réalisés par la Communauté de Communes qui a la gestion de l'assainissement, pour un montant de 150 000 euros.

L'urgence est de traiter les eaux parasites qui rentrent dans les égouts.

M. le Maire s'engage à écrire à la Communauté de Communes concernant l'état de la chaussée rue Joliot-Curie.

Un habitant signale également un trou sur la chaussée en face du laboratoire d'analyse, dangereux pour les motards.

M. le Maire rappelle tous les investissements conséquents en cours dans la commune pour la réfection des rues : rue Richelieu, rue Camille Desmoulins, avenue du Puig del Mas, avenue du Général de Gaulle, allée des Elmes...

Tests en cours pour réduire la vitesse des véhicules rue Joliot-Curie

- **Un plot jaune est cassé.**
- **La navette municipale roule souvent trop vite et ne respecte pas les priorités.**
- **L'inversion des priorités a été faite sans aucun avertissement : dangereux.**

M. le Maire indique que la problématique de « la vitesse » est récurrente dans ce quartier, que de nombreuses solutions ont été testées, et que celle-ci semble être la plus adaptée.

M. Moreau a recueilli plusieurs avis positifs qui attestent que la vitesse a été réduite depuis la mise en place de ce dispositif.

M. le Maire va missionner les services techniques pour le remplacement du plot cassé, et informer Mr Vial (Directeur des Services Techniques) du problème de vitesse concernant la navette municipale, afin que les agents responsables du transport respectent la limitation et les priorités.

- **Les camions et camionnettes mordent sur l'espace destiné aux piétons.**

M. le Maire indique que l'objectif de cet aménagement est de faire ralentir la vitesse avec des quinconces et de refaire des trottoirs afin de sécuriser les piétons.

Les plots vont être conservés jusqu'à la fin de l'été. Là où la rue se rétrécit, un trottoir avec une bordure sera installé.

La priorité est mise sur une « politique de mobilité douce ». Deux itinéraires seront possibles pour les piétons :

- Les trottoirs rue Joliot-Curie
- Une déambulation douce dans la rivière

Entre le Crédit Agricole et la passerelle l'itinéraire sera partagé, une signalisation et des installations adaptées seront mises en place pour faire ralentir les véhicules.

M. le Maire rappelle que cette phase d'essai est nécessaire afin de choisir la solution la plus intelligente et sécurisante, ce qui permettra de ne pas faire d'erreur et de réduire le coût des installations.

Places de stationnement rue de la Rode

- **Serait-il possible de tracer des places dans la rue de la Rode afin d'optimiser le stationnement ?**

M. le Maire va faire part de cette demande aux services techniques qui viendront sur place afin d'étudier les solutions possibles.

Aménagements dans la rivière

- **Est-ce la police de l'eau qui a autorisé les travaux dans la rivière ?**

M. le Maire répond que oui. Le dossier a été monté avec l'agence de l'eau. Le coût des travaux engagés par celle-ci est de 1 200 000 euros, la commune quant à elle participe à hauteur de 90 000 euros. C'est le SIGA Tech qui a la maîtrise d'ouvrage.

Ruisseau encombré par la végétation dans la partie haute du quartier

- **Demande de nettoyage du ruisseau afin de limiter les risques liés aux fortes pluies. Le ruisseau n'a pas été nettoyé depuis plus de trois ans.**
- **Que peut-faire le collectif de quartier pour faire avancer les choses ?**

M. le Maire rappelle que c'est la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui est responsable de l'entretien des cours d'eau du département. Il va les saisir et fera suivre la réponse aux référents de quartier.

Implantation du futur lotissement

M. le Maire explique qu'il a refusé le premier permis de construire (projet de maisons carrées sans toit), et qu'aucun autre permis n'a été déposé pour l'instant. Il ne signera le nouveau permis que si celui-ci correspond à la réglementation. Des modifications sont en cours notamment concernant l'accès des véhicules, l'accès par le bas n'est pas possible car trop pentu.

Un habitant demande à ce que soit bien pris en compte l'endroit où vont être jetées les eaux de pluie.

Installation de panneaux solaires

- **Les panneaux solaires doivent-ils être de couleur rouge ou noire ?**

M. le Maire indique qu'il y a des règles architecturales à respecter, l'objectif est de préserver le patrimoine architectural de Banyuls-sur-Mer. Les panneaux solaires doivent donc être rouges afin de s'intégrer au mieux sur les toits en tuiles rouges.

M. le Maire insiste sur le fait que la ville encourage aux énergies renouvelables dites « propres » mais dans le respect du patrimoine.

- **Serait-il envisageable d'équiper tous les toits de la Rode ?**

M. le Maire répond que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune l'interdit.

Cependant cela se fait de plus en plus d'équiper des bâtiments publics et de redistribuer l'énergie, c'est en réflexion pour Banyuls-sur-Mer.

Aides financières de la Communauté de Communes, du département etc

- **La Communauté de communes, le département etc octroient-ils encore des financements pour des projets prioritaires ?**

M. le Maire répond que des aides sont versées et que 90% sont liées à des projets environnementaux.

Grâce à ses aides les projets en cours sur la commune sont la rénovation énergétique des bâtiments, et l'éclairage public.

Avenir de l'EHPAD Paul Reig

- **Que va devenir le bâtiment de l'EHPAD Paul Reig une fois délocalisé au Centre Hélios Marin en 2025/2026 ?**

M. le Maire rappelle que l'EHPAD Paul Reig se situe en zone rouge (zone inondable).

Banyuls-sur-Mer a déjà connu des épisodes exceptionnels avec de graves inondations en 1971, 1987 et 2014.

Concernant le devenir de ce bâtiment, il était d'abord envisagé d'en faire un pôle entrepreneurial, mais ce pôle va finalement être implanté à Bartissol.

Trois autres solutions sont en réflexion :

- Anne Mauran travaille actuellement sur un projet de Maison de Santé. C'est un projet en étude et en concertation avec les médecins.
Plusieurs questions se posent : y aura-t-il suffisamment de médecins et autres professionnels de santé (kinésithérapeutes, infirmiers...) pour ce type d'établissement ? Sera-t-il possible d'obtenir une autorisation pour la modification des locaux du fait de la situation en zone rouge ? La commune arrivera-t-elle à obtenir le financement nécessaire ?
- La deuxième possibilité serait de diviser le bâtiment en deux parties afin de proposer en plus de la Maison de Santé, une Résidence Autonomie (ensemble de logements pour les personnes âgées associés à des services collectifs).
- Si aucun de ces projets ne voyaient le jour, l'USSAP (Union Sanitaire et Sociale pour l'Accompagnement et la Prévention) possède une cagnotte de 350 000 euros, qui servira à la démolition de l'EHPAD, afin que celui-ci ne devienne pas un lieu de squat.